



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-deuxième session

Malabo (Guinée équatoriale), 11-14 avril 2022

Résultats de la FAO dans la région Afrique 2020-2021

Résumé

Le présent document rend compte des avancées majeures et des principaux résultats obtenus par la FAO dans la région Afrique au cours de l'exercice biennal 2020-2021. Il met également en relief la contribution de la FAO au soutien apporté au Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans que personne ne soit laissé de côté.

Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la FAO a introduit de nouvelles méthodes de travail, modalités et initiatives, comme l'Initiative Main dans la main et le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19. En outre, elle a mis en place une structure modulaire et souple qui favorise une collaboration intersectorielle optimale et vise à mettre davantage l'accent, de manière coordonnée, sur les objectifs de développement durable (ODD). Les réformes ont aussi pour objet de moderniser la FAO et d'améliorer ses méthodes de travail et sa transparence. En 2020-2021, la FAO a mis sa planification au niveau des pays en pleine adéquation avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et la démarche de la FAO au niveau des pays a contribué à orienter l'établissement du Plan-cadre.

La FAO a continué de concentrer ses activités dans la région Afrique sur les initiatives régionales suivantes:

- Initiative régionale 1: Engagement pris par l'Afrique d'éradiquer la faim d'ici à 2025
- Initiative régionale 2: Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique
- Initiative régionale 3: Renforcer la résilience dans les zones arides d'Afrique

Les initiatives régionales ont tenu lieu de mécanismes de mise en œuvre à l'échelle des pays et visaient à renforcer l'impact des activités de la FAO au regard des principales priorités en lien avec le cadre de résultats pour l'exercice biennal.

Le présent document décrit les réalisations accomplies dans la mise en œuvre des priorités de la FAO et des priorités régionales dans le cadre des activités menées par l'Organisation, et les enseignements tirés. Il décrit également les nouvelles méthodes de travail, modalités et programmes

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

de la FAO, ainsi que les réalisations accomplies dans le cadre des initiatives régionales. De plus, il met en évidence les thèmes transversaux et les domaines thématiques pertinents importants pour assurer la qualité et l'intégrité des activités de la FAO ainsi que les partenariats remarquables, les innovations, les lacunes et les enseignements tirés.

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale

La Conférence régionale est invitée à:

- prendre acte des nouvelles méthodes de travail, modalités et initiatives de la FAO ainsi que de la structure modulaire et souple qui favorise une collaboration intersectorielle optimale et vise à mettre davantage l'accent, de manière coordonnée, sur les objectifs de développement durable (ODD) et les réformes destinées à moderniser la FAO et à améliorer ses méthodes de travail et sa transparence;
- reconnaître l'adéquation totale de la planification au niveau des pays de la FAO avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable;
- prendre note des réalisations accomplies dans la mise en œuvre des stratégies et initiatives de l'Organisation dans la région Afrique, notamment le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, les Initiatives *Main dans la main*, *Villes vertes*, *1 000 villages numériques* et *Un pays – un produit prioritaire*, et la Plateforme technique régionale sur les politiques et les pratiques agricoles communes. Prendre acte, ce faisant, de l'accent mis sur des interventions fondées sur des éléments concrets, et pilotées et prises en main par les pays, visant à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires et le développement rural durable afin d'éradiquer la pauvreté (ODD 1) et la faim et toutes les formes de malnutrition (ODD 2), ainsi que de contribuer à la réalisation de tous les autres ODD dans la région;
- prendre note des réalisations accomplies dans la mise en œuvre des initiatives régionales menées dans la région Afrique, notamment de l'importance avérée de l'adoption d'approches innovantes et du recours à la science et aux technologies, y compris à des solutions numériques, pour faire face aux situations et difficultés nouvelles;
- prendre note de l'importance de partenariats renforcés avec les petits producteurs et leurs organisations ainsi qu'avec le secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises agroalimentaires et les consommateurs.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:
Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique

ARC-Secretariat@fao.org

I. Introduction

1. Le présent document rend compte des avancées majeures et des principaux résultats obtenus par la FAO dans la région Afrique au cours de l'exercice biennal 2020-2021. Y sont aussi mises en relief les nouvelles méthodes de travail, modalités et initiatives introduites en 2020-2021 afin de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans que personne ne soit laissé de côté.

2. Depuis l'entrée en fonction de M. Qu Dongyu au poste de Directeur général, en août 2019, la FAO a fait l'objet d'une transformation en profondeur devant lui permettre de relever les défis à venir. La FAO a mis en place une structure modulaire et souple qui favorise une collaboration intersectorielle optimale et vise à mettre davantage l'accent, de manière coordonnée, sur les objectifs de développement durable (ODD). Parmi les changements apportés, citons: la création du Bureau de l'innovation, destiné à renforcer et à consolider l'esprit d'innovation au sein de la FAO; la création du Bureau des PEID, des PMA et des PDSL¹, visant à répondre aux besoins particuliers de ces pays et populations vulnérables; la création du Bureau des objectifs de développement durable, qui coordonne la participation de la FAO à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la suite donnée à celui-ci; et la création du poste de Scientifique en chef, destiné à assurer la fiabilité, l'étendue et l'indépendance des méthodes scientifiques appliquées dans les travaux de la FAO.

3. Les réformes introduites visaient aussi à moderniser la FAO et à améliorer ses méthodes de travail et la transparence, notamment grâce à la mise en place de l'équipe de direction centrale, composée des trois directeurs généraux adjoints, de l'Économiste en chef, du Scientifique en chef et du Directeur de Cabinet.

4. Au cours de la période 2020-2021, la FAO a rapidement effectué une transition vers le tout numérique, laquelle a été accélérée par la pandémie de covid-19: le recours accru à l'informatique en nuage et l'introduction de nouvelles technologies facilitent les activités de l'Organisation, où que se trouve le personnel, et ouvrent la voie à la «nouvelle normalité». La tenue en ligne des réunions des organes directeurs, y compris les conférences régionales en 2020, a permis le bon déroulement des processus de gouvernance, des services d'interprétation ayant été fournis dans toutes les langues officielles de la FAO.

5. Par ailleurs, quelques initiatives majeures de la FAO ont été lancées au cours de l'exercice biennal, par exemple l'Initiative Main dans la main, fondée sur des éléments concrets et prise en main et pilotée par les pays, qui vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour favoriser la réalisation des ODD, et le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, qui préconise des actions à court, moyen et long termes afin d'empêcher que la crise sanitaire ne se transforme en une crise alimentaire.

6. En 2020-2021, la FAO a mis sa planification au niveau des pays en pleine adéquation avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et a ainsi tiré parti de l'action collective du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la prise en main par les pays et en faveur du traitement des priorités et des lacunes liées aux ODD au niveau national. Dans le même temps, la démarche de la FAO au niveau des pays a contribué à orienter l'établissement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et, partant, à faire en sorte que les questions relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires et les ODD qui s'y rapportent soient bien intégrés et considérés comme prioritaires dans les documents de planification commune du système des Nations Unies.

¹ Petits États insulaires en développement (PEID); pays les moins avancés (PMA) et pays en développement sans littoral (PDSL).

7. À la suite de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, tenue en 2020, la FAO a concentré ses activités dans la région sur les initiatives régionales suivantes:

- Initiative régionale 1: Engagement pris par l'Afrique d'éradiquer la faim d'ici à 2025
- Initiative régionale 2: Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique
- Initiative régionale 3: Renforcer la résilience dans les zones arides d'Afrique

8. Les initiatives régionales ont tenu lieu de mécanismes de mise en œuvre à l'échelle des pays et visaient à renforcer l'impact des activités de la FAO au regard des principales priorités de chaque région en lien avec le cadre de résultats pour l'exercice biennal, présentées dans le [Cadre de résultat actualisé 2020-2021](#).

9. La section ci-après décrit les réalisations accomplies dans la région en 2020-2021, l'accent étant mis sur les priorités de la FAO et les priorités régionales dans le cadre des activités menées par l'Organisation. Y sont aussi mis en relief les thèmes transversaux et les domaines thématiques importants pour garantir la qualité et l'intégrité des activités de la FAO.

II. Réalisations accomplies dans la région Afrique

Nouvelles méthodes de travail, nouvelles modalités et nouveaux programmes de la FAO

Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19

10. Le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 préconise des actions à court, moyen et long termes pour empêcher que la crise sanitaire ne se transforme en une crise alimentaire. L'objectif est d'atténuer les incidences immédiates tout en renforçant la résilience à plus long terme des moyens d'existence, en s'orientant vers une reprise verte, et en œuvrant en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires. Face à la pandémie de covid-19, la FAO a mis à profit son pouvoir mobilisateur, ses données en temps réel, ses systèmes d'alerte rapide et ses compétences techniques afin de faire parvenir l'aide là où elle était le plus nécessaire et au moment le plus opportun.

11. La FAO a élaboré un plan d'action souple et modulaire dans le cadre du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19. Dans la région Afrique, des plans d'action régionaux relatifs à la covid-19 ont été élaborés dans les sept domaines prioritaires suivants:

- Plan de réponse humanitaire global: pour faire face aux effets de la pandémie de covid-19 et préserver les moyens de subsistance en cas de crise alimentaire;
- Données pour la prise de décisions: évaluer l'impact de la pandémie de covid-19 sur l'insécurité alimentaire aux niveaux régional, national et sous-régional;
- Inclusion économique et protection sociale aux fins de la lutte contre la pauvreté: améliorer l'intervention face à la covid-19, reprise après la pandémie et résilience des populations vulnérables;
- Normes relatives au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments: faciliter et stimuler le commerce régional et intégrer la sécurité sanitaire des aliments dans l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine;
- Renforcer la résilience des petits exploitants aux fins du relèvement: protéger et stimuler la résilience des ménages pastoraux et agropastoraux vulnérables;
- Prévenir la prochaine pandémie zoonotique: reconstruire en mieux pour prévenir les pandémies futures en étendant et en rénovant l'approche «Une seule santé»;
- Transformation des systèmes alimentaires: aider les gouvernements à transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus résilients et plus durables et produire des aliments plus sûrs.

12. Le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 pour l'Afrique prévoit une approche complète et coordonnée pour faire face à ce défi, en se concentrant d'abord sur l'information et l'évaluation de l'impact, en vue d'éclairer les politiques, les préconisations et la programmation par pays. Les plans d'action régionaux relatifs à la covid-19 ont fait l'objet de discussions avec les principaux partenaires et les principales parties prenantes dans la région Afrique, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), les communautés économiques régionales, les partenaires de développement et les institutions de financement du développement, et ont servi à élaborer les initiatives nationales et régionales concernant l'intervention et le redressement dans le contexte de la covid-19. Dans le cadre du programme, un mécanisme de coordination a été créé à l'échelle de l'Organisation pour permettre une intervention immédiate au niveau décentralisé, avec l'aide des bureaux régionaux.

13. En collaboration avec les partenaires, notamment la Banque africaine de développement (BAfD), l'Union européenne, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale, la FAO a aidé l'Union africaine (UA) à mettre en place son équipe spéciale chargée de la covid-19, qui a renforcé l'appui en matière de politiques, les investissements, les conseils et la mise en place de programmes relatifs à l'intervention et au redressement dans le contexte de la covid-19. On s'est attaché à élaborer des solutions orientées vers l'action, comme le partage de produits de connaissances et de bonnes pratiques et le renforcement des capacités nationales et régionales, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement.

Initiative Main dans la main

14. L'Initiative Main dans la main de la FAO vise à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires et le développement durable en milieu rural en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats. Lancée en juillet 2020, la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, bien public numérique destiné à faciliter les partenariats, offre des techniques modernes d'analyse et de modélisation géospatiales permettant de déterminer en temps réel les lacunes et les possibilités d'accroître les revenus des populations rurales, ainsi que de réduire les inégalités qui les touchent et leurs vulnérabilités.

15. La région Afrique a réalisé d'importants progrès dans le déploiement de l'Initiative Main dans la main au cours de l'exercice biennal 2020-2021. À l'heure actuelle, sur les 45 pays qui ont exprimé le souhait de participer à l'Initiative, 25 sont dans la région Afrique². La participation des pays s'est matérialisée par des études techniques, comme l'analyse stochastique des frontières, l'identification des points d'entrée du programme, notamment les chaînes de valeur, territoires et marchés prioritaires, ainsi que la détermination des investissements nécessaires et des consultations de partenaires³. La FAO a investi près de 5 millions d'USD en Afrique dans le cadre de programmes de coopération technique pour aider 15 Membres à entreprendre des études analytiques et faciliter les investissements clés⁴.

² Angola, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie, Tanzanie, Tchad et Zimbabwe.

³ Angola (enquête sur l'agriculture nationale et école pratique d'agriculture), Burkina Faso (riz, arachides, sésame, secteur du bœuf, produits forestiers non ligneux et aquaculture), Éthiopie (zones d'approvisionnement en produits agricoles, café et avocats à Yirgalem [Région des nations, nationalités et peuples du Sud et région de Sidama], et blé et produits laitiers à Bulbula [région d'Oromia]), Mali (Agropoles, régions de Koulikoro et de Kayes, avec le renforcement de l'agroentrepreneuriat et de la compétitivité des femmes et des jeunes), Nigéria (approche à deux volets: i) renforcement de la résilience dans les situations d'urgence; et ii) développement de la chaîne de valeur des produits laitiers, de l'horticulture et de la pêche), Rwanda et Zimbabwe (Agrinvest, pertes et gaspillage de nourriture, horticulture, etc.).

⁴ Angola, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Rwanda, Tchad et Zimbabwe.

Initiative Villes vertes

16. La FAO a lancé l'Initiative Villes vertes dans la région Afrique pour susciter la prise de mesures porteuses de transformation destinées à accroître le bien-être des personnes grâce à une meilleure disponibilité des produits et services fournis par les systèmes agroalimentaires et forestiers urbains et péri-urbains, et à un meilleur accès à ceux-ci. La première phase du Programme d'action régional pour l'Afrique de l'Initiative Villes vertes a été mise en œuvre en 2021. Elle a pour objectif de mettre en place dans 15 villes d'Afrique des mesures à effet rapide innovantes, destinées à développer la capacité des parties prenantes locales à intégrer les systèmes alimentaires, l'agriculture urbaine et péri-urbaine et les forêts et arbres urbains dans la planification et les mesures locales. Les points d'entrée prioritaires sont recensés en vue de l'élaboration d'un programme régional et de la mobilisation de fonds supplémentaires destinés à aider les villes à intégrer les principes de villes vertes durables. Plusieurs projets existants ont été intégrés à la mise en œuvre de l'Initiative Villes vertes, notamment le programme concernant les systèmes alimentaires ville-région à Antananarivo (Madagascar) et à Kigali (Rwanda) et l'appui à la gouvernance alimentaire dans les villes de Kisumu et de Nairobi (Kenya).

Initiative 1 000 villages numériques

17. L'Initiative 1 000 villages numériques de la FAO vise à transformer 1 000 villages dans le monde en centres numériques facilitant la transformation des systèmes agroalimentaires. Elle aide également les villages numériques déjà existants ou potentiels à progresser et à améliorer les moyens d'existence, l'agriculture, la nutrition, la santé et le bien-être de leurs habitants. Cette Initiative comprend trois composantes principales: i) l'«agriculture électronique», qui consiste à améliorer la productivité agricole grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux solutions numériques, notamment l'agriculture intelligente face au climat, l'agriculture de précision et les installations intelligentes; ii) les «services numériques aux agriculteurs», qui visent à améliorer l'accès des agriculteurs aux services numériques, y compris financiers, à la protection sociale et à l'emploi; et iii) les services numériques en faveur de la «transformation rurale».

18. Faisant suite à l'Initiative 1 000 villages numériques de la FAO, une Initiative pilote portant sur les villages numériques a été conçue et mise en œuvre dans sept pays d'Afrique (Ghana, Kenya, Malawi, Niger, Nigéria, Sénégal et Somalie). Des évaluations de la portée devant permettre de comprendre les environnements agroalimentaires et numériques et de connaître les conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie de cette Initiative ont été effectuées dans les sept pays entre juillet et novembre 2021. Les résultats ont permis de recenser les villages susceptibles de faire l'objet d'interventions dans le cadre du projet. Trois pays (Kenya, Somalie et Sénégal) ont entrepris des activités préparatoires en perfectionnant des plateformes numériques aux fins du lancement du projet ou en testant de nouveaux services d'agriculture numérique. Une manifestation consacrée au partage des connaissances et à l'apprentissage, à laquelle ont participé la FAO, ses partenaires et les principales parties prenantes, a permis de mettre en commun des informations résultant des études menées dans le cadre de l'Initiative pilote, de recueillir les observations des parties prenantes et des experts, de susciter l'intérêt et de mobiliser des partenariats destinés à transposer les résultats à plus grande échelle en vue d'accélérer la numérisation, aux fins de la transformation du milieu rural dans les pays pilotes et ailleurs.

Un pays – un produit prioritaire

19. En septembre 2021, la FAO a lancé son *Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux: Un pays – un produit prioritaire*, dont l'objectif est de mettre en place des chaînes de valeur durables pour des produits agricoles particuliers. Cette Initiative vise à aider les petits agriculteurs et les agriculteurs familiaux à tirer pleinement parti du marché mondial et, à terme, à contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires actuels et à la réalisation des ODD.

20. Elle a été lancée dans la région Afrique en 2021. Les bureaux sous-régionaux de la FAO ont travaillé avec les bureaux de pays en Afrique pour déterminer quels produits de base pourraient être l'objet de cette Initiative. Les meilleures pratiques et les produits de connaissances de la région ont servi à renforcer les perspectives régionales du cadre de l'Action mondiale pour le développement vert et les directives relatives à l'application du projet à l'échelle nationale.

Plateforme technique régionale sur les politiques et les pratiques agricoles communes

21. La Plateforme technique régionale sur les politiques et les pratiques agricoles communes en Afrique a été élaborée afin de partager les connaissances, les données d'expérience, les meilleures pratiques et les ressources en matière d'innovation et d'action politique en vue de renforcer la production efficace et responsable et d'améliorer la résilience des systèmes agroalimentaires. Elle a permis d'élaborer, au cours de l'année, des contenus et de rassembler des produits de connaissances sur la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement agricole, à titre de politique commune et de cadre d'investissement dans le contexte du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). De plus, des travaux relatifs à la collaboration avec les parlementaires ont été entrepris en vue de renforcer les capacités de ces derniers en matière d'engagement politique et d'activités de plaidoyer ainsi que de concevoir des initiatives stratégiques et des programmes pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Initiatives régionales et principaux résultats obtenus en 2020-2021

Engagement pris par l'Afrique d'éradiquer la faim

22. La FAO a fourni des documents de politique générale, des cadres analytiques et d'autres produits de connaissances à la CUA et à des pays membres, comme le Gabon et la Namibie, dans le but de renforcer les processus d'élaboration de politiques, notamment les processus des pays du PDDAA relatifs à l'élaboration de plans nationaux d'investissement agricole de deuxième génération.

23. La FAO a contribué à l'organisation de plusieurs dialogues sur les politiques au niveau régional sur les thèmes suivants: i) le lien entre sécurité alimentaire, nutrition et pauvreté; ii) la promotion des aliments autochtones et le développement à grande échelle des meilleures pratiques pour transformer les systèmes alimentaires en faveur d'une alimentation saine; iii) les systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition face à la pandémie de covid-19 pour promouvoir des chaînes de valeur courtes et les liens entre l'alimentation en milieu urbain et rural pour lutter contre la malnutrition en milieu urbain et chez les enfants; et vi) la préservation de l'héritage africain au moyen des systèmes alimentaires lors de la manifestation organisée sur ce thème à l'occasion de la Journée africaine de sécurité alimentaire et nutritionnelle sur ce thème. La FAO a également contribué à, et soutenu, l'organisation des manifestations suivantes: i) deux dialogues, tenus sur la plateforme de partenariat du PDDAA, intitulés «Traduire les enseignements tirés en mesures accélérées à l'horizon 2025 dans le contexte des engagements de Malabo» et «Éradiquer la faim en Afrique d'ici à 2025 grâce à des systèmes alimentaires résilients»; ii) deux événements d'apprentissage sur les politiques de Malabo (MAPLE), auxquels ont participé des réseaux techniques et des spécialistes et décideurs en matière de politiques nationales qui ont abordé des sujets de politique agricole importants, le partage d'enseignements et la prise de mesures susceptibles d'orienter l'agenda de Malabo du PDDAA.

24. Pour appuyer la mise en œuvre de l'engagement pris au titre de la Déclaration de Malabo sur la responsabilité mutuelle au regard des mesures prises et des résultats obtenus, la FAO a renforcé les capacités institutionnelles nationales et régionales de production de connaissances et de données, et la gestion en faveur de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation fondés sur des données factuelles. En particulier, la FAO a:

- a. renforcé les capacités nationales de collecte, d'analyse et de communication de données sur l'alimentation et la nutrition en vue d'une prise de décisions éclairée, et aidé à l'évaluation des effets de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Bénin, au Burundi, en Érythrée, en Namibie, en Sierra Leone et au Togo;
- b. organisé avec succès la vingt-septième session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA), destinée à aider les Membres à améliorer la collecte, le traitement, l'analyse, la diffusion et la comparaison des données, ainsi que l'élaboration d'indicateurs des ODD. Quarante pays membres de la CASA y ont participé;
- c. élaboré les directives opérationnelles du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020, appuyé la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, et aidé 12 pays (Angola, Bénin, Burundi, Cameroun,

Congo, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe) à mettre en œuvre le recensement de l'agriculture. La FAO a aussi appuyé l'évaluation du Plan stratégique sur les statistiques agricoles en Tanzanie, renforcé les capacités d'évaluation de l'égalité des genres en Somalie et aidé le Soudan du Sud à mettre la dernière main au bilan de la situation concernant l'égalité des genres ainsi qu'à élaborer un plan d'action pour l'égalité des genres;

- d. aidé la CUA, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD) et 12 pays à élaborer le troisième rapport d'examen biennal du continent, en collaboration avec d'autres partenaires. La FAO a aidé huit pays (Angola, Cabo Verde, Madagascar, Namibie, Niger, Sierra Leone, Tchad et Zimbabwe) à réunir des informations sur les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté (ODD 1) et d'éradication de la faim (ODD 2) pour établir leurs rapports d'examen national volontaire concernant la mise en œuvre des ODD;
- e. élaboré et diffusé deux rapports phares intitulés *Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique*, en collaboration avec la CUA et la Commission économique pour l'Afrique, pour informer sur les progrès accomplis en matière de réalisation de l'objectif «Faim Zéro» (ODD 2) et les difficultés qui subsistent;
- f. continué de promouvoir les outils relatifs à la nutrition s'appuyant sur les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, au niveau national, et les produits de connaissances, en les utilisant pour informer le consommateur des possibilités d'avoir une alimentation saine dans le contexte de la covid-19, et en intégrant la nutrition dans les documents institutionnels et stratégiques essentiels.

25. La FAO a fourni un appui technique et renforcé les capacités institutionnelles à mener des évaluations prospectives des environnements politique et économique pour réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition grâce à des chaînes de valeur de produits agricoles tels que la noix de cajou, le cacao, le maïs, le riz, la volaille, le poisson et les tomates, lesquelles ont concerné huit pays (Côte d'Ivoire, Eswatini, Ghana, Guinée, Kenya, Malawi, Mali et Togo). En outre, le personnel présent dans les pays membres a tiré parti d'une évaluation technique et d'un renforcement des capacités lors de l'évaluation des chaînes de valeur du riz au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et du beurre de karité dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les résultats de ces évaluations ont éclairé les dialogues tenus avec différentes parties prenantes sur les priorités d'investissement et les domaines clés de réforme politique, et renforcé la participation des acteurs de la chaîne de valeur.

26. La FAO a aidé à l'élaboration d'une loi type sur la sécurité alimentaire et la nutrition et à la diffusion de celle-ci auprès des gouvernements et des parties prenantes nationales en Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord en vue d'appuyer les activités de plaidoyer et la volonté politique de suivre les progrès accomplis sur la voie de l'éradication de la faim et de la malnutrition ainsi qu'aux fins d'une intégration dans les structures de l'UA pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

27. Les capacités des gouvernements et des parties prenantes nationales ont été renforcées, notamment grâce à la fourniture de données, des produits de connaissances et des documents de politique générale destinés à appuyer la mise au point de l'analyse commune de pays et l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans 13 pays africains qui mettent actuellement en œuvre le Plan-cadre de coopération de nouvelle génération et 33 pays qui s'appêtent à se lancer dans cet exercice stratégique au cours des deux à trois prochaines années.

28. Des documents de politique générale et des produits de connaissances concernant les options en matière d'aliments nutritifs sains disponibles localement ont été fournis à des responsables de la CUA/du AUDA-NEPAD pour renforcer la transformation des systèmes agroalimentaires en vue de l'amélioration de la nutrition et des moyens d'existence par des activités de sensibilisation et d'éducation, y compris dans les petits États insulaires en développement (PEID). Au niveau national, la FAO a continué de promouvoir des outils relatifs à la nutrition en fournissant aux gouvernements et aux parties prenantes nationales des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments et

des produits de sensibilisation des consommateurs à une alimentation saine, dans le cadre de l'intervention face à la covid-19 et des efforts déployés pour intégrer la nutrition dans des documents institutionnels essentiels. Un rapport sur les programmes d'alimentation scolaire faisant appel à la production locale et un recueil d'études de cas de réussites ont été publiés et diffusés auprès des gouvernements et autres parties prenantes dans les pays africains afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives d'alimentation scolaire pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

29. On a aidé des pays africains, comme le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Rwanda, le Sénégal et le Tchad, à élaborer ou à renforcer leurs systèmes de collecte, de traitement et de diffusion d'informations et de données sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'environnement, ainsi qu'à renforcer la mise au point d'indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment pour le suivi de l'ODD 2.1.

30. Au titre du programme Perspectives pour les jeunes d'Afrique, mené conjointement par la FAO et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la FAO a collaboré avec l'ONUDI et la CUA à l'élaboration et à la diffusion de rapports de référence et de plans d'action pour la mise en œuvre de projets concernant l'entrepreneuriat des jeunes et le secteur agroalimentaire à Cabo Verde, au Ghana, au Kenya, en République démocratique du Congo, en Tunisie et en Zambie. En partenariat avec la CUA, la FAO a élaboré les *Guidelines for Investment in Youth in Agriculture and Agribusiness in Africa* (directives relatives à l'investissement dans la jeunesse pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire en Afrique), qui ont servi à renforcer la capacité des membres de l'UA à concevoir et à mettre en œuvre des investissements pour l'emploi décent des jeunes.

31. En partenariat avec le Centre international de politique pour une croissance inclusive (CIP-CI), hébergé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un micro-cours de formation en ligne sur la pauvreté rurale et la protection sociale a été élaboré et lancé en vue d'améliorer les moyens d'existence ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique. Un plan d'action a été élaboré pour renforcer les systèmes de protection sociale et étendre leur couverture aux zones rurales des pays d'Afrique orientale et australe.

Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique

32. On a aidé des gouvernements et les parties intéressées du secteur privé dans la région Afrique à élaborer des stratégies nationales de mécanisation agricole devant permettre de concrétiser le cadre relatif à la mécanisation agricole durable en Afrique. En collaboration avec la CUA et le Réseau africain de conservation du sol, ainsi que les principales parties prenantes des secteurs public et privé, la FAO a fourni des produits de connaissance, des directives, de meilleures pratiques et des innovations pour aider à la concrétisation du cadre relatif à la mécanisation agricole durable en Afrique en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité tout au long des systèmes agroalimentaires en Afrique.

33. Elle a renforcé les capacités des parties prenantes nationales en Afrique en matière de piégeage du carbone organique dans le sol à l'échelle mondiale (GSOCseq), de sorte que les pays possèdent les compétences et les informations nécessaires à la mise en œuvre d'accords bilatéraux sur l'environnement aux niveaux mondial et continental aux fins de l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles.

34. Des méthodes de gestion intégrée des ravageurs destinées à lutter contre les infestations de chenilles légionnaires d'automne ont été élaborées et déployées dans les sous-régions de l'Afrique occidentale, centrale, orientale et australe à l'appui de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne.

35. On a fourni des publications destinées aux gouvernements et aux parties prenantes nationales afin de faciliter l'étude que mène l'UA, dans le cadre du projet Recherche et développement des cultures vivrières dans les zones semi-arides (SAFGRAD), sur les pratiques actuelles de gestion de l'eau d'irrigation et de l'eau à usage agricole en Afrique, ainsi que sur les occasions à saisir et les difficultés rencontrées en la matière, en vue de faire avancer le cadre de l'UA relatif au développement de l'irrigation et à la gestion de l'eau agricole (IDAWM) aux fins de la sécurité alimentaire.

36. La FAO a dirigé, en coordination avec d'autres organismes participants (UICN, WWF et Banque mondiale), l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'impact du GEF-7 sur la gestion durable des forêts – volet gestion durable des zones arides, qui a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en juin 2021 et bénéficie d'un financement de 104 millions d'USD provenant de dons, auquel s'ajoutent 810 millions d'USD de cofinancement. Le programme aide des pays africains, notamment l'Angola, le Botswana, le Burkina Faso, le Kenya, le Malawi, la Namibie, la Tanzanie et le Zimbabwe, à mettre en œuvre leurs mesures en fournissant, sur demande, un appui technique comprenant le développement/renforcement de certaines communautés de pratiques en faveur du développement durable des zones arides, et la documentation et le partage de bonnes pratiques fondées sur des données factuelles pour améliorer la cohérence générale, l'étendue et l'impact du programme.

37. En outre, la FAO a aidé des Membres à élaboration et à mettre en œuvre de grands projets relatifs au changement climatique, avec l'aide financière du Fonds vert pour le climat (FVC). Les pays qui en ont bénéficié sont notamment:

- a) la République du Congo, avec PREFOREST CONGO, projet visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des forêts dans cinq départements de la République du Congo (29,9 millions d'USD);
- b) la Côte d'Ivoire, avec PROMIRE, projet destiné à promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions (10 millions d'USD);
- c) la Zambie, avec le PNUD (2 millions d'USD);
- d) le Mozambique, avec le Programme alimentaire mondial (PAM) (600 000 USD).

38. En collaboration avec l'UA et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), on a renforcé les capacités d'organismes africains publics et privés dans les domaines de la résistance aux antimicrobiens et de la surveillance de l'unité de masse atomique pour améliorer la prévention et la maîtrise des maladies, l'intervention face à celles-ci et leur gestion, en vue de promouvoir le commerce.

39. Les profils d'agriculture numérique, outil stratégique préinvestissement permettant de mesurer l'état de préparation à la transformation numérique du secteur agricole, ont été mis en avant afin d'aider les décideurs et responsables de politiques à élaborer un cadre stratégique approprié pour la transformation numérique dans les systèmes agroalimentaires en Côte d'Ivoire et au Kenya. Des solutions numériques efficaces, notamment les technologies mobiles, de gestion des données, de la chaîne de blocs et des stations météorologiques, ont été les plus prometteuses pour répondre aux difficultés auxquelles font face les parties prenantes du secteur agricole au Kenya.

40. De bonnes pratiques en matière d'agriculture, d'aquaculture et d'élevage ont été définies et mises à la disposition des familles ainsi que des organismes privés et publics en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans plusieurs pays africains, notamment pour promouvoir: l'Initiative Familles vertes au Gabon; les chaînes de valeur courtes et les liens entre alimentation en milieu urbain et rural au Sénégal, à l'appui du développement à grande échelle de la production de variétés de cultures bioenrichies (patate douce à chair orange, manioc, maïs et niébé) en Gambie; des opérations à différentes étapes de la production de riz hybride, les semences d'un riz hybride et la mécanisation agricole destinée à améliorer la productivité agricole à Madagascar; et le développement de l'aquaculture au Ghana et au Nigéria.

41. On a fourni aux parties prenantes nationales, aux organisations du secteur privé et public dans des pays africains et aux communautés économiques régionales des produits de connaissances, notamment des directives relatives à l'élaboration et à l'harmonisation des mesures et systèmes de contrôle des aliments et des programmes de facilitation du commerce, pour appuyer leur participation efficace aux activités des organes internationaux de normalisation et leur contribution aux accords sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

42. Le Cadre pour l'intensification du commerce intra-africain de biens et de services agricoles a été mis en place en collaboration avec la CUA et communiqué aux parties prenantes nationales et aux organismes publics et privés de la CEDEAO et de la région couverte par le Marché commun de l'Afrique

orientale et australe (COMESA) en vue de faciliter le commerce agricole intrarégional dans la Zone de libre-échange continentale africaine. La FAO a également prêté un appui à l'élaboration du cadre politique des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'UA et des directives régionales harmonisées de l'AUDA-NEPAD relatives à des normes de sécurité sanitaire des aliments destinées à renforcer le commerce dans la région Afrique.

43. Les évaluations des pertes alimentaires, l'analyse de la situation et les possibilités d'intervention concernant certaines chaînes de valeur, en particulier dans le contexte de la pandémie de covid-19, ont été communiquées aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur agroalimentaire, notamment celles dirigées par des femmes ou des jeunes, et aux organismes publics et privés en Afrique occidentale, l'objectif étant de réduire les pertes après récolte aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les structures du Codex Alimentarius de l'UA, des communautés économiques régionales et des Membres ont été renforcées en vue de promouvoir le déploiement d'incubateurs d'entreprises agricoles et la mise en œuvre de cadres relatifs aux pertes après récolte et à la sécurité sanitaire des aliments aux fins de l'amélioration du commerce.

44. En collaboration avec la Banque mondiale, la FAO a fourni un système de suivi des prix des denrées alimentaires dans le contexte de la pandémie de covid-19 pour aider les partenaires de développement, les gouvernements et les organisations des secteurs public et privé en Afrique à suivre l'évolution nouvelle de l'insécurité alimentaire et des prix des aliments pendant la pandémie de covid-19, et appuyer les initiatives d'intervention et de redressement menées dans le contexte de la covid-19 pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Renforcer la résilience dans les zones arides d'Afrique

45. En collaboration avec la CUA et d'autres partenaires de développement, on a établi un document de politique générale qui recense 15 pays africains présentant un «risque élevé» de détérioration grave de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour aider les gouvernements et les partenaires de développement à concevoir et à mettre en œuvre des interventions ciblées visant à faire face à la covid-19 et à favoriser le relèvement aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

46. Des produits de connaissances sur l'impact de la pandémie de covid-19 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, notamment un rapport de synthèse sur les perturbations des systèmes agroalimentaires, un document de politique générale portant sur les impacts sur l'agriculture, le commerce, les PME et d'autres secteurs clés et les incidences sur les jeunes et les femmes, ainsi que des études de cas nationales concernant certains secteurs agricoles, ont été élaborés et communiqués à la CUA, aux gouvernements, aux partenaires de développement et aux organisations des secteurs public et privé pour les aider à définir et à mettre en place des politiques, des investissements et des interventions de sensibilisation pour faire face à la covid-19 et favoriser le relèvement aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

47. Des produits de connaissances et de meilleures pratiques ont été élaborés et diffusés auprès de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), ainsi qu'au sein des réseaux de la FAO lors de manifestations IGAD/CILSS, comme la «Foire aux savoirs virtuelle sur la Corne de l'Afrique et le Sahel: Promouvoir l'innovation pour renforcer la résilience aux chocs climatiques» aux fins de l'adaptation aux effets du changement climatique.

48. Les capacités du personnel de la CUA et des communautés économiques régionales, ainsi que des parties prenantes nationales, ont été renforcées pour faciliter la mesure de la résilience dans le cadre du processus d'examen biennal et de la mise au point de plans d'action au niveau du pays intégrant les questions de migration dans les politiques et les programmes concernant l'aide humanitaire et le développement rural.

49. Les capacités des gouvernements et des parties prenantes nationales dans 20 pays africains ont été renforcées pour permettre la mise en place et la gestion de systèmes de santé résilients, l'accent ayant été mis sur la préparation et l'intervention face à une pandémie pour prévenir une prochaine pandémie zoonotique dans le cadre de la deuxième phase du Programme sur les menaces pandémiques émergentes (EPT-2) et du Programme d'action mondial en faveur de la sécurité sanitaire.

50. En collaboration avec les partenaires, la FAO a aidé les Membres à faire face aux situations d'urgence, notamment grâce aux activités suivantes:

- a) L'appel de fonds (230 millions d'USD) lancé par la FAO, et entièrement financé, a permis de mener des opérations terrestres et aériennes pour traiter 2,3 millions d'hectares menacés par le criquet pèlerin dans la Corne de l'Afrique et au Yémen depuis janvier 2020. Le Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) de la FAO a émis une alerte rapide en temps utile et de manière précise, et formulé des prévisions tout au long de la recrudescence. Dans le cadre des protocoles d'urgence acridienne de niveau 3, le DLIS a mis au point, en collaboration avec nombre de partenaires universitaires, du milieu de la recherche et du secteur privé, 16 nouvelles innovations qui ont été intégrées dans le DLIS et les programmes nationaux de lutte contre les acridiens en vue d'améliorer encore le suivi et l'alerte rapide. De plus, des drones destinés à la surveillance des acridiens ont été introduits dans plusieurs pays avec le soutien de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) et de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO).
- b) L'intervention d'urgence face à l'apparition de foyers de criquets migrateurs africains en Afrique australe, qui a couvert l'Angola, le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe (4,9 millions d'USD). Cette activité a permis de supprimer efficacement et en temps voulu les criquets migrateurs africains dans les cinq pays touchés grâce à la mise en place d'unités de lutte antiacridienne, à l'achat de matériel pour la surveillance et le suivi des acridiens et la lutte contre ceux-ci, et à un appui opérationnel et logistique aux activités de lutte antiacridienne menées sur le terrain. On a ainsi pu protéger la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens d'existence de 2,8 millions de personnes vulnérables dans les cinq pays touchés contre la menace que constitue le criquet migrateur africain.
- c) L'intensification de l'alerte et de l'intervention rapides pour l'agriculture et la sécurité alimentaire aux fins de la lutte contre les acridiens dans le grand sud, où l'on estime que 4,25 millions de personnes sont exposées. Les pays concernés sont le Malawi, Madagascar et le Zimbabwe.
- d) L'intervention d'urgence dans une crise complexe en Afrique australe (Madagascar et Mozambique) pour aider à la préparation et à l'intervention efficaces face aux situations d'urgence (700 000 USD).
- e) La gestion des ravageurs et des pesticides à l'échelle régionale et le renforcement des capacités des pays membres composant le CILSS (Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) (7,4 millions d'USD).
- f) Le renforcement de la résilience des populations pastorales et agropastorales transfrontalières au Sahel, au moyen du Programme de partenariat du réseau mondial contre les crises alimentaires au Burkina Faso, au Mali et au Niger (9,1 millions d'EUR).

51. Afin de réduire les menaces pour la chaîne alimentaire, on a développé les plans d'alerte rapide et d'intervention rapide conçus à l'intention des gouvernements, des parties prenantes nationales et des organisations des secteurs public et privé dans la région Afrique et destinés à éliminer la rage et le criquet pèlerin en Éthiopie ainsi que la chenille légionnaire d'automne au Botswana et au Burundi.

52. En partenariat avec le CILSS, le PAM et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la FAO a effectué, à l'intention des gouvernements, des évaluations des paramètres de la sécurité alimentaire à l'aide du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) et des outils d'analyse du Cadre harmonisé en vue d'améliorer la communication de données par les pays et les mesures relatives à l'insécurité alimentaire et à la nutrition.

53. Les capacités de gouvernements, notamment ceux du Burkina Faso, des Comores, de l'Éthiopie et du Kenya, à intégrer des indicateurs de nutrition dans leurs politiques et leurs cadres de suivi et d'évaluation ont été renforcées, l'accent ayant été mis sur l'intégration du commerce et de la nutrition et sur la promotion des chaînes de valeur locales tenant compte de la nutrition aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

54. On a renforcé les capacités d'organisations des secteurs public et privé de pays membres de la CUA, notamment le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, l'Érythrée, le Mozambique, la Namibie et le Rwanda, à améliorer et harmoniser les options techniques, les pratiques et les stratégies en matière d'agriculture de conservation et d'agriculture intelligente face au climat, afin de faciliter les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets en vue d'améliorer la productivité.

55. La FAO a aidé les gouvernements de l'Éthiopie, du Burkina Faso, du Ghana, du Kenya, du Nigéria, du Rwanda, de la Tanzanie et du Zimbabwe à promouvoir l'approche de lutte progressive contre la trypanosomose animale africaine en vue de l'élaboration d'atlas nationaux des zones touchées par cette maladie, transmise par la mouche tsé-tsé, et de la prise en compte de la maladie dans les politiques et stratégies nationales relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Partenariats notables, innovation et thèmes transversaux

56. Les partenariats notables et les collaborations avec les parties prenantes, y compris le secteur privé, au cours de l'exercice biennal ont été notamment les suivants:

- a) La collaboration, les consultations et le dialogue inclusif sur les politiques menés avec les parties prenantes, notamment la CUA et la Commission économique pour l'Afrique, pour aider les gouvernements, les communautés économiques régionales et la CUA, ainsi que des organismes du système des Nations Unies pour le développement, aux niveaux national, sous-régional et régional, en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Aux niveaux national et régional, ces consultations ont permis de recueillir les points de vue divers de petits producteurs et d'agriculteurs familiaux, de jeunes, de femmes et de peuples autochtones afin de connaître les avis d'Africains sur les thèmes clés du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.
- b) La FAO a mis en place plusieurs partenariats avec des entreprises privées. Un partenariat établi avec Mandulis Energy Limited, entreprise privée pionnière en Ouganda, a aidé à produire et fournir une énergie renouvelable (biogaz) sur le réseau et hors réseau, à mettre en relation des groupes d'agriculteurs, des réfugiés et leurs communautés d'accueil au marché en fournissant des résidus de l'agriculture et des produits agricoles à des prix de marché justes, et à améliorer leur accès à d'autres sources d'énergie à un prix abordable. Dans le cadre d'un autre partenariat avec le secteur privé, la FAO et JR Farms Limited, entreprise agroalimentaire dirigée par des jeunes, ont collaboré en vue de promouvoir l'agripreneuriat des jeunes, par le renforcement des capacités, notamment la formation, et d'améliorer l'accès des jeunes à des fonds d'investissement au Rwanda.
- c) Les autres partenariats nobles sont notamment les suivants:
 - des initiatives forgées et renforcées concernant l'égalité des genres en vue de travaux normatifs et programmatiques. Elles incluent une collaboration avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et la plateforme GENDER du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) visant à produire des données sur les effets de la pandémie de covid-19 sur l'égalité des genres et l'intégration de la dimension de genre dans les mesures stratégiques prises dans sept pays d'Afrique subsaharienne avec le Centre du commerce international pour élaborer un programme conjoint destiné à faire en sorte que les femmes africaines productrices, négociantes et transformatrices dans le domaine agricole tirent des profits accrus du commerce et améliorent leurs conditions d'existence grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine. Dans le domaine de l'action pour le climat et de la gouvernance climatique, la FAO a travaillé avec African Risk Capacity et le PAM à sensibiliser à l'importance du rôle de direction des femmes dans l'action pour le climat et la réduction des risques de catastrophes en organisant des webinaires et en produisant des documents d'orientation conjoints;

- la collaboration de la FAO avec la CUA à l'élaboration des directives pour l'investissement à l'intention des jeunes dans les systèmes agroalimentaires en Afrique, et le partenariat tripartite noué avec l'ONUDI et la CUA dans le cadre du programme Perspectives pour les jeunes en Afrique;
- le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) destiné à renforcer les capacités des producteurs et à développer le plan d'action régional dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest;
- le Forum régional des universités pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture (RUFORUM), groupe de 129 universités africaines dans 38 pays œuvrant au partage des connaissances et au renforcement des capacités des jeunes;
- la collaboration avec la FAO d'organisations de recherche régionales, comme le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), et les établissements du CGIAR, comme CIAT-Bioversity, le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) – Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), destinée à faire avancer l'agriculture intelligente face au climat en Afrique. Les travaux conjoints visaient notamment à dresser le bilan des expériences et des enseignements tirés, à élaborer des orientations stratégiques et techniques en vue de transposer à grande échelle les programmes portant sur l'agriculture intelligente face au climat en Afrique, en s'appuyant sur les travaux de recherche en la matière et les projets de terrain de toutes les organisations participantes ainsi que sur la collecte et l'analyse de leurs données et connaissances.

57. Les statistiques sont au centre de l'appui fourni par la FAO à différents partenaires nationaux et régionaux. L'approche de la FAO concernant l'intégration de statistiques dans le programme de travail de la région Afrique comprend:

- un appui statistique et technique aux recensements agricoles, le PCT et les projets financés par des donateurs, ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales;
- la base de données de la FAO, qui rassemble des données sur les indicateurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ODD 2) ainsi que d'autres indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable, a été mise à la disposition de l'UA, de l'Agence de développement de l'UA et de pays en vue de l'élaboration du troisième rapport d'examen biennal du continent et des examens nationaux volontaires. Les données servent également à suivre plusieurs indicateurs et à se conformer aux mécanismes de responsabilité associés au PDDAA, à la Déclaration de Malabo et au Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- les données statistiques servant à intégrer la nutrition dans les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) en cours d'élaboration.

58. L'approche concernant des thèmes transversaux, comme les jeunes et le genre, dans les domaines de travail du programme comprend:

- la promotion de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat, laquelle est au centre du nouveau programme prioritaire régional, intitulé *Des emplois décents dans les systèmes agroalimentaires*, qui renforcera les activités visant à mettre en œuvre le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux (2021-2025) en Afrique subsaharienne et à promouvoir des investissements accrus en faveur des jeunes dans les systèmes agroalimentaires;
- l'intégration des questions de genre dans tous les travaux de la FAO visant à déterminer et à mettre en place les domaines de travail prioritaires aux niveaux national et régional. Une collaboration supplémentaire avec des partenaires externes, comme la CUA, le CGIAR et l'ITC, ont permis d'assurer l'intégration de manière appropriée des questions de genre dans le programme de travail de la région Afrique.

59. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la FAO en Afrique a exploré plusieurs approches innovantes dans le programme de travail de la région. Une innovation remarquable apportée dans les méthodes de travail est la mise en place d'un cadre intégré relatif à la planification du travail et aux résultats attendus, qui assure une grande cohérence entre les stratégies de l'Organisation, les programmes régionaux et les priorités nationales. Ce cadre a facilité la planification, le dialogue et la mesure des résultats à tous les niveaux de la FAO. Au niveau du programme, la FAO a collaboré avec l'IGAD à l'amélioration de la prévention de la fièvre de la vallée du Rift et de la lutte contre cette maladie, grâce à l'outil de décision consacré à cette dernière, plateforme en ligne intégrant la modélisation/prévision des risques, la télédétection et les connaissances spécialisées concernant la fièvre de la vallée du Rift. La FAO a également renforcé les moyens des femmes transformatrices du Daga (eau de mer) autour de l'océan Indien, en République-Unie de Tanzanie, en vue de réduire les pertes après récolte à l'aide de souffleries d'air chaud.

Lacunes et enseignements tirés

60. La mise en œuvre du programme de travail de la FAO au cours de l'exercice biennal 2020-2021 a permis de mettre en évidence des lacunes et de tirer des enseignements, notamment les suivants:

- Les bureaux de pays de la FAO jouent un rôle de premier plan dans la bonne conception des projets, ce qui atteste l'importance des rôles d'expert technique et de chef de file de la FAO au niveau national, lesquels permettent à l'Organisation d'influer de manière positive sur les priorités stratégiques et la sensibilisation aux questions normatives. L'expertise technique et le rôle moteur des bureaux de pays de la FAO sont aussi essentiels dans la mesure où ils permettent à l'Organisation d'apporter une contribution concernant l'alimentation et l'agriculture et d'assurer son rôle de chef de file en la matière dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- La coordination et l'action multisectorielles et intersectorielles sont extrêmement importantes dans la lutte contre les inégalités entre les genres et pour l'amorce de la transformation des normes sociales discriminatoires. La promotion de l'échange systématique de données d'expérience et d'enseignements entre les pays et les parties prenantes dans la région Afrique et au-delà s'est avérée efficace pour appuyer les initiatives en faveur d'une transformation des systèmes agroalimentaires tenant compte des questions de genre et inclusive, et devrait être encouragée.
- Pour évaluer des crises majeures d'un type nouveau, comme la pandémie de covid-19, et intervenir en temps utile pour y faire face, il est essentiel d'exploiter les enseignements tirés de crises précédentes pour déterminer les mesures à prendre, en se fondant sur les données et les informations existantes pour extrapoler à partir des premières évaluations de la crise, en reliant les «données au service de l'action» aux données qui font ressortir les résultats obtenus en matière de résilience, et en investissant dans un mécanisme de partage systématique des données (numérisées) et une collaboration multipartite en vue d'une planification conjointe et de résultats conjoints.
- Les connaissances résultant des projets de la FAO sont importantes pour les activités de sensibilisation de la FAO, la mobilisation de ressources et l'apprentissage en interne. En outre, elles constituent un bien public qui devrait être systématisé et rendu largement accessible.
- Les partenariats stratégiques et inclusifs, qui sont essentiels à l'obtention de résultats. La FAO entretient des partenariats forts avec les ministères concernés, cependant, elle devrait instaurer des partenariats plus larges incluant d'autres parties prenantes, notamment d'autres ministères, la société civile et le secteur privé. Les partenariats inclusifs ne sont pas instaurés au moyen d'activités spécifiques. Ils requièrent une approche fondée sur une bonne connaissance des partenaires potentiels au sein du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et d'autres partenaires de développement, et une définition claire des bénéfices mutuels du partenariat pour la FAO et les partenaires potentiels.